Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung

Band: 8 (1941)

Heft: 7-9

Artikel: Une famille autochtone du Grand-Saconnex (Genève) : les Sonnex, 1394-1941

Autor: Dumont, E.L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-698088

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

unter die Fahne gerufen wurden. Eine grosse Zahl dieser Leute wäre schon früher gerne Schweizer geworden, doch stand dem der Art. 2 des geltenden Bürgerrechtsgesetzes entgegen, wenn sie sich nicht über einen sichern Erwerb oder eigenes Vermögen ausweisen konnten. Im Januar 1940 erfolgte daher eine Ergänzung dieses Artikels, wonach für solche Ausländer, die das 21. Altersjahr noch nicht erreicht hatten, die Voraussetzungen von Art. 2, Abs. c ausser Kraft gesetzt wurden. Als Uebergangsbestimmung wurde ferner beigefügt, dass diese Vergünstigung auch für diejenigen Ausländer gelte, die noch nicht 30 Jahre alt sind, sofern sie sich innert eines Jahres nach Inkrafttreten des Gesetzes beim Bürgerrechtsbüro anmelden.

Am 19. Mai dieses Jahres haben die Stimmberechtigten mit grossem Mehr einer Initiative zugestimmt, die bezweckt, das geltende Bürgerrechtsgesetz in der Weise abzuändern, dass in Zukunft die Aufnahme von Schweizern ins Basler Bürgerrecht erleichtert, dagegen die Aufnahme von Ausländern erschwert werden soll. (Schluss folgt.)

Une famille autochtone du Grand-Saconnex (Genève)

Les Sonnex, 1394—1941

par *E. L. Dumont*, Onex

Il est au Grand-Saconnex, dans le Canton de Genève, une famille qui, depuis 1394 (première mention officielle, terriers du Fief de la Prévoté) jusqu'à nos jours, n'a pas changé de place, il s'agit de la famille *Sonnex*.

Tous ses membres doivent avoir un ancêtre commun au XIVe siècle. Il aurait fallu consacrer plusieurs années pour dénombrer les multiples ramifications d'une famille se subdivisant à l'excès.

Cette race de paysans et d'intellectuels plonge ses racines dans le plus lointain passé du Grand-Saconnex; nous pouvons la suivre dès le XIVe siècle jusqu'à nos jours, où elle est encore représentée. Le voisinage de Genève les fit tour à tour catholiques

et protestants. Un des premiers réformés fut *Jean de Sonnex* (A. Froment, *Actes et gestes merveilleux*). Toute sa famille se convertit au protestantisme et le demeurera jusqu'à la fin du XVIIe siècle. A ce moment, une branche émigre à Genève, ce qui fit qu'elle resta réformée jusqu'à son extinction, soit en 1837 † de *Jeanne-Louise Sonnex* Vve Patru. Quant aux autres demeurés au Grand-Saconnex, ils rentrèrent tous dans le giron de l'Eglise catholique romaine.

L'orthographe du nom varie à l'infini. De la fin du XIVe siècle jusque dans les premières années du XVIIe siècle, nous trouvons *de Sonnay, de Sonnex, de Saunay, de Saunex,* la particule tombe à partir de 1630. Le nom se transforme en *Sonnay, Saunex et Sonnex,* dernière forme reconnue par l'état civil. Il faut croire que cette famille fut alors importante, puisque nous trouvons le lieu-dit suivant: *chez Sonnay.* Importante surtout par ses richesses et l'étendue de ses terres. Quant à la particule, je n'ai jamais trouvé devant le nom de *Sonnex* le titre de Noble, sauf deux fois, soit Noble *Gaspard de Saunay,* seigneur de Vernier (Philibert Babel, not., 1629, vol. XIII, fol. 377), et Noble *Pierre de Sonnex,* bourgeois de Genève, propriétaire de maison, bois sis aux terres de Lancy (Jacques Vautier not., 1647—54, vol. IV, fol. 12 et 23).

Pierre de Sonnex fut Syndic de Genève en 1430 et Conseiller en 1442. Un *Jean de Sonnex* est propriétaire au Grand-Saconnex à cette époque où, depuis 1394, nous trouvons les *Sonnex* établis. Les terriers du fief de la Prévoté nous donnent la liste de ses biens depuis le 5 février 1412, où *Jean de Sonnex,* de Saconnex-le-Grand, confesse ses terres (Extrait par Dunant à cause de St-Pierre); il passe d'autres reconnaissances, soit le 18 septembre 1417 entre les mains de François Falconis, not., puis le 12 décembre 1421, où nous trouvons des achats de terres qu'il fit le 9 février 1402 (Pierre Delafontaine, not.) et le 8 décembre 1405 (Raymond Doessy?, not.); le 15 juin 1427, dernière reconnaissance faite entre les mains de Pierre Bally, not.

Le 15 avril 1445, les terriers de la Prévoté nous donnent les terres de *Pierre de Sonnex,* de Saconnex-le-Grand, qui confesse

entre les mains de Walter Potier, notaire, tenir ses biens en succession (était-il le fils ou le neveu de *Jean de Sonnex?* car sa reconnaissance est exactement la même). Dix ans plus tard, soit le 6 août 1455, nouvelle reconnaissance chez le même notaire. Ses deux fils, *Jean* et egrège *Pierre de Sonnex* font la reconnaissance de leurs biens le 13 novembre 1483 entre les mains de Jean Novel et Pierre Cohendoz, commissaires d'extentes, suivant en cela les précédentes reconnaissances de leur feu père *Pierre de Sonnex* (Walter Potier, not.) et de feu *Jean de Sonnex* (Pierre Bally, not.). Ils en font une autre le 1er mars 1512 (Théobald Brunet, not.). egrège Pierre de Sonnex, habitant de Saconnex-le-Grand, est cité comme témoin dans une vente de Pernette, femme de Claude de Pency, au susdit Besson le 12 mars 1511 (Jean Novel, not., vol. 1, fol. 255). Il tient tous ses biens en indivis avec son frère Jean. Le 10 juin 1513, il est qualifié de notaire de Saconnex-le-Grand (Compois, not., vol. 1, fol. 114). Il est décédé avant 1537, date où son fils, egrège *Mermet de Sonnex* fait une reconnaissance le 22 août (Claude Cusin, not. de Chena, baillage de Gex, Fief de la Prévôté). Mort avant 1560, date de la reconnaissance de ses fils, discret *Bernardin* et *Pierre de Sonnex,* de Saconnex-le-Grand (Jean de Lestra, not., Fief de la Prévoté). Tout le patrimoine se porte sur la tête de *Pierre de Sonnex,* fils de discret Bernardin. Ledit *Pierre de Sonnex* épouse une parente, *Jeanne,* fille de *Marc de Sonnex,* de Saconnex-le-Grand; cette dernière fait une reconnaissance en tant que mère et tutrice de *Philibert, Louis* et *Paul de Sonnex,* enfants qu'elle a eus de son feu mari *Pierre de Sonnex,* le 23 novembre 1620 (Aubert, not., Fief de la Prévoté). Elle fait une autre reconnaissance le 22 mai 1626 (Maxime De la Corbière, not., Fief Savion), toujours au nom de Philibert, Louis et Paul de Sonnex, ses fils; elle est alors femme de Pierre Peget et agit sous l'autorité de celui-ci. Elle possède au Grand-Saconnex une maison et courtil avec toutes ses commodités, sise au lieu dit *chez Sonnex,* etc. La famille se continue par *Louis Sonnex* dit *Caillon,* propriétaire de bois à Fernex, qu'il tient de son feu père Pierre Sonnex, de Saconnex-le-Grand (7 décembre 1638, Favre, not., Fief de Mategnin). Il

épouse Marthe Charbonnier qui lui donne trois fils: *François,* 1638 à 1710, maître chapelier, *Pierre* et *Jacques* dit *Caillon,* communiers du Grand-Saconnex, et une fille, *Andrée,* femme de Jean Mabou, résidant sous Cologny.

Le premier, *François,* né le 13, baptisé le 16 février 1638 à St-Gervais, ses parents demeurent à Pregny, mort à Genève le 21 juin 1710, fondateur de la branche résidant à Genève, marchand chapelier, épouse, le 16 juillet 1671, à la Madeleine, Judith, fille de Pierre Sarrazin, citoyen, maître tondeur de drap, et d'Elisabeth Volland. Son contrat est passé par Louis Pasteur, not. (vol. 55, fol. 202) en présence de Jean-Baptiste Trembley, citoyen, Louis Trembley, Syndic, etc. Sa femme eut entre autres enfants *Jean-François* et *Nathanael* Sonnex. Le premier, né en 1673, † ?, époux d'Anne, fille de feu François Prud'hom, citoyen, dont il a *Alexandrine,* 1708—1775, épouse de David Fol, natif, horloger; *Jean-Jacques,* 1717—?, filleul de Jean-Jacques De Chapeaurouge; *Louise-Marie,* 1719—1750, épouse, le 20 octobre 1745, Jean-Jacques Patru, citoyen, horloger; un seul fils continue sa lignée, *Ami,* 1712—1784, faiseur de ressorts, mort en son domicile rue des Corps-Saints, épouse, le 27 avril 1738, au Petit-Saconnex, Jeanne-Françoise, fille de feu Thomas Bérard, qui lui donne deux filles, *Elisabeth,* 1739—1816, épouse de Gaspard Chaillet, et *Jeanne-Louise,* 1743—1837, Vve Patru, dernière descendante du rameau genevois mais non bourgeois de Genève, car tous sont inscrits dans les registres paroissiaux comme natifs. *Nathanael,* autre fils de *François Sonnex* et de Judith Sarrazin, filleul de Nathanael d'Aubigné, né le 29 octobre 1674, mort le 14 mars 1731 en son domicile rue des Etuves, qualifié de praticien. Dans son inventaire après décès (F 613 — 30 juillet 1732), fait sur la demande de sa veuve Pernette Chappuis, fille de feu Jean Chappuis, citoyen, et de ses filles *Elisabeth,* 1703—1760, et *Renée Sonnex,* 1709—1784, nous trouvons des armes de chasse (le défunt faisait partie des Grenadiers), plus une liste prodigieuse d'actes notariés passés avec son cousin *Jean-Jacques Sonnex,* époux de Françoise Croset, du

Grand-Saconnex, ainsi qu'avec tous ses cousins *Sonnex* dudit lieu. De son mariage sont issues *Elisabeth*, 1703—1760, tailleuse en robes de femmes, filleule de François Mestrezat, Conseiller d'Etat, *Renée*, 1709—1784, épouse de Charles Vivien, citoyen, maître horloger, fils de feu Didier Vivien, citoyen, et d'Anne Girard dit «Guerre citoyenne» (contrat de mariage 7 septembre 1756, Etienne Fornet, not.), *Louise-Philippe*, 1717—1791, épouse de François Grivet, natif.

Et maintenant reprenons la branche paysanne restée au Grand-Saconnex en la personne des deux fils de *Louis Sonnex*, dit *Caillon*, et de Marthe Charbonnier, *Pierre* et *Jacques* dit *Caillon;* le premier, époux de Charlotte Molly, fille de Pierre Molly et de Jaquema Butin de l'Haut-Ruth sous Cologny (contrat de mariage, 4 avril 1672, Louis Pasteur, not., vol. 5, fol. 81); le mariage est protestant. Les terriers du Fief de la Prévoté (Monard, not., 1671 à 1675) nous disent ceci: les frères Sonnex dit Caillon, Pierre et Jacques, possèdent des terres à Saconnex-le-Grand, au lieu dit «au Bouchet», etc. De son mariage avec Charlotte Molly, il a *Jean-Jacques*, 1670—1737, né à Cologny, ainsi que son second fils, *Pierre*, 1672—?, *Michel* et *Aimée;* tous ses enfants sont baptisés protestants, mais une fois rétablis au Grand-Saconnex, ils se marieront tous catholiques et leur postérité le demeurera jusqu'à nos jours. Pierre Sonnex, veuf de Charlotte Molly, épouse en secondes noces Pernette Dupuis (catholique); il eut d'elle *Jean-Jacques* (baptisé catholique à Pregny, le 6 avril 1686), et *Michelle*, baptisée au même endroit que son frère, le 19 octobre 1687.

Jean-Jacques, né le 31 décembre 1670 et baptisé le 8 janvier 1671 à Cologny (protestant) et † le 4 décembre 1737 au Grand-Saconnex (acte de décès catholique), agriculteur, premier fils de Pierre Sonnex et de Charlotte Molly, devient le chef de la branche paysanne, ainsi que nous pouvons le voir dans les actes notariés passés avec son cousin Nathanael Sonnex, natif de Genève. Sa femme, Françoise, fille de Nicolas Croset du Grand-Saconnex lui donne quatorze enfants, dont neuf garçons. Un des fils, *Nicolas-*

Martin, 1693—1729, jardinier, a encore, sauf erreur, des descendants au Grand-Saconnex, issus de *François-Marie Sonnex,* 1754 à ?, petit-fils de Nicolas-Martin, qualifié de négociant demeurant à Saconnex, dans son acte de mariage passé le 20 juin 1796 à Meyrin; il épousait Jeanne, fille de Pierre La Rue, du lieu, et de Françoise Fertet.

Jean-Louis, 1696—1748, maître jardinier, autre fils de Jean-Jacques Sonnex et de Françoise Croset, épouse, le 2 mars 1726 à Pregny, Charlotte, fille d'Abraham Paccard, de Genève, et de Marie-Charlotte Vintalliaz, dont il a un fils, *Vincent.* Celui-ci, né en 1733, mort en 1806 à Meyrin, agriculteur, joue un certain rôle pendant la Révolution française dans cette commune, ainsi que son fils *Jean-Louis,* 1764, mort à Cointrin (Meyrin) dans la maison de son père le 11 octobre 1820 (acte de décès fait sur la déclaration du beau-frère Joseph Dumont, époux de sa sœur *Marie Sonnex,* 1768—1840). Jean-Louis était alors secrétaire de la Municipalité de Mategnin (Meyrin), alors que son père, *Vincent Sonnex,* remplissait le mandat d'officier; ils jurent tous deux fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi, le 14 juillet 1791; *Jean-Louis* devient conseiller municipal sous l'Empire; il est confirmé dans ses fonctions par le Conseil d'Etat de Genève le 14 juillet 1817. Il fut, parmi les paysans, un des rares lettrés de la commune de Meyrin à cette époque. Il eut plusieurs enfants de son mariage avec Andrianne Michon, dont une seule survécut, *Emmanuelle-Jeanne,* 1797—1878. Presque toute la descendance de *Jean-Jacques Sonnex,* allié Françoise Croset, s'est éteinte dans les dernières années du XVIIIe siècle—début du XIXe siècle, à l'exception d'une branche, qui, comme je le disais plus haut, existerait encore?

Aujourd'hui, la famille Sonnex est représentée au Grand-Saconnex par les lointains descendants des premiers Sonnex cités dans mon article ou encore issus d'autres branches. Comme autrefois, elle est attachée au sol, continuant les travaux agricoles sur les mêmes terres que leurs ancêtres.

Juillet 1941.